

Les travailleurs des collèges d'un bout à l'autre du Canada ont des droits – pourquoi pas nous ?

Seuls les travailleurs à temps partiel des collèges de l'Ontario n'ont pas le droit d'adhérer à un syndicat ou de négocier collectivement.

En Colombie-Britannique, la *Federation of Post-Secondary Educators (FPSE)* a commencé la lutte dans les années 1990 pour la < régularisation > des employés à temps partiel. La *FPSE* a aussi un registre à l'échelle du réseau du personnel scolaire mis à pied avec le droit de passer d'un établissement à l'autre et des avantages, payés au prorata par l'employeur, en santé et bien-être, y compris les prestations d'invalidité de longue et courte durée.

En Alberta, l'accord de l'association du personnel scolaire de la *Northern Alberta Institute of Technology (NAIT)* s'applique aux < membres du personnel à temps plein et membres du personnel à temps partiel ainsi qu'aux personnes employées de session par l'Institut ... >

Au Québec, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) inclut le personnel scolaire à temps partiel et le personnel de soutien à temps partiel dans ses unités de négociation des collèges partout dans la province.

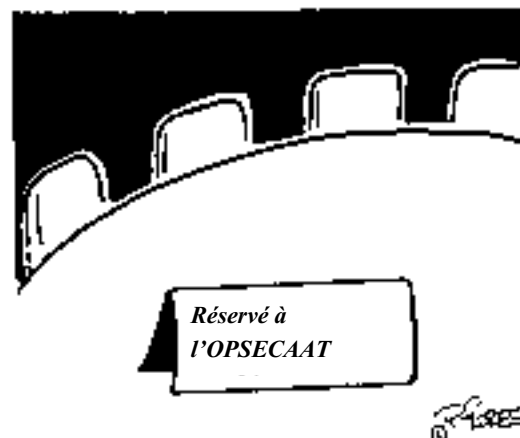
Au Manitoba, un < employé à temps partiel > est quelqu'un qui fait normalement moins d'heures par jour, semaine ou mois que son homologue à temps plein, mais son travail suit également un programme permanent et prédéterminé. Une fois le nombre minimum d'heures de travail atteint, les travailleurs à temps partiel sont inclus dans l'unité

de négociation comme les travailleurs à temps plein.

Dans les universités et collèges partout au Canada, les syndicats peuvent représenter les travailleurs à temps partiel.

L'automne dernier, selon la décision de l'Organisation internationale du Travail, l'Ontario devrait permettre aux employés à temps partiels des collèges de négocier < comme tous les autres travailleurs >. Malheureusement, jusqu'à présent, le gouvernement libéral n'a pas encore réagi.

Les membres de l'OPSECAAT attendent avec impatience le jour où ils peuvent s'asseoir à la table pour négocier avec l'employeur les termes et conditions des employés à temps partiel des collèges partout en Ontario – et ce jour-là arrive à grands pas !



Signez la carte de membre de l'OPSECAAT dès aujourd'hui.

Appelez-nous au 416-448-7433 ou 1-866-811-7274.

www.collegeworkers.org

Votre adhésion est confidentielle !